

OTS

648
326

- 2 JAN. 1981

N° 3265

Vol. 4688 N° 14

copies
actes
autres

PUBLICATION
(1)

TAXE
200

SALAIRES
30

Handwritten calculation:
200
30

230

Le 28 Novembre 1980.

ACTE MODIFICATIF

de l'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
Immeuble "LES GLIERES"

--

L'an MIL NEUF CENT QUATRE VINGT
Le vingt huit novembre.

Maitre Jean-Luc FAVRE, demeurant à ANNEMASSE
(Haute-Savoie) soussigné,

Suppléant désigné suivant jugement rendu par
le Tribunal de Grande Instance de THONON-LES-BAINS
(Haute-Savoie) en date du 16 janvier 1976, légalement
renouvelé en date du 25 janvier 1980, pour assurer la
gestion de l'étude de Maitre Pierre FAVRE, notaire à
ANNEMASSE, décédé,

A reçu le présent acte, à la réquisition de :

1473

AGISSANT au nom et en qualité de
Premier Administrateur de la Société dénommée

Ladite Société régulièrement constituée,
ainsi qu'il résulte de ses statuts, établis
suivant acte reçu par Maitre Pierre FAVRE,
notaire à ANNEMASSE. le 7 mai 1973.
" nommé à cette fonction
" aux termes de l'article 15 des statuts et
" ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
" en vertu de l'article 16 desdits statuts.

LEQUEL ès-qualités, préalablement à l'acte
modificatif de l'état descriptif de division faisant
l'objet des présentes, a exposé ce qui suit :

Handwritten signature: Annemasse

ont pas
fournis
stration,
d'expé-
ex-
aux à
chier im-
tant éta-
sur

stricte-
soudits
etantant
orme le
our, lo
de l'en-
sions
des mar-
les per-
pour

-1350 du
955, art.
2°).

autre,
règles ou
rop-
exprimées
dont les

Administrateur
(Arrêté
Général
12 mars
ol. 3)
applica-
dispense
figurant
form

Office réa-
ségrégé-
RANK-
par arrêté

machine
machine
machine
machine
18-4-1958
10-9-1968
3600 C ;
7000 ;
4000,
B et 840.

N° 3265 - (LU) 1 0770163 - Décembre 1970

EXPOSE

REGLEMENT DE CO-PROPRIETE ET ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Suivant acte reçu par Maître Pierre FAVRE, notaire à ANNEMASSE, le 10 février 1975, il a été établi le règlement de co-propriété et état descriptif de division, d'un ensemble immobilier en cours de construction à ANNEMASSE (Haute-Savoie) sur une parcelle dont la est propriétaire au lieudit "Les Roussy" et figurant au cadastre de ladite commune, à la section B, sous les numéros :
- 436 pour vingt neuf ares soixante dix centiares,
- 2163 pour huit ares dix centiares,
soit une contenance cadastrale totale de : trente sept ares quatre vingt centiares.

Une expédition dudit acte a été publiée à la conservation des hypothèques d'ANNECY, le 11 mars 1975, volume 5529, numéro 13.

PREMIER ACTE MODIFICATIF

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc FAVRE, suppléant notaire à ANNEMASSE, le 17 octobre 1977, il a été établi un premier acte modificatif de l'état descriptif de division, par suite de la suppression et de la modification de certains locaux dépendant du BATIMENT I - BLOC B.

Une expédition dudit acte a été publiée à la conservation des hypothèques d'ANNECY, le 4 novembre 1977, volume 6355, numéro 27.

CECI EXPOSE,

Par suite d'une nouvelle composition des appartements du sixième étage,

Il y a lieu d'établir un nouvel acte modificatif de l'état descriptif de division.

IL EST PROCÉDE A CET ACTE, DE LA MANIERE SUIVANTE :

- 1°/ ANNULATION des lots formés par les appartements du sixième étage ;
- 2°/ FORMATION des nouveaux lots
- 3°/ ETABLISSEMENT d'un tableau récapitulatif avec table de concordance.

1°/ ANNULATION DES LOTS :

Sont purement et simplement annulés les lots suivants :

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales
/1937e /8071e

SIXIEME ETAGE

Lot n° DEUX CENT CINQUANTE HUIT

258

Un appartement de trois pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 71,94 m2, dont la porte d'entrée se trouve à droite en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B16 au plan, comprenant : hall, dégagement, W.C., salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et deux chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 78

78

Lot n° DEUX CENT CINQUANTE NEUF

259

Un appartement de quatre pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 91,78 m2, dont la porte d'entrée se trouve à droite en sortant de l'ascenseur, portant la lettre B17 au plan, comprenant : hall, dégagement, rangement, W.C., salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et trois chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 104

104

Lot n° DEUX CENT SOIXANTE

260

Un appartement de deux pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 57,59 m2, dont la porte d'entrée se trouve à gauche en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B18 au plan, comprenant : hall, W.C. salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et une chambre, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 60

60

ENSEMBLE ...

242/1937e

242/8071e

=====

=====

2°/ CREATION DES NOUVEAUX LOTS :

Sont formés les lots ci-après, remplaçant ceux annulés :

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales
/1937e - /8071e

SIXIEME ETAGE

Lot n° DEUX CENT SOIXANTE TROIS

Un appartement de quatre pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 105 m², dont la porte d'entrée se trouve au fond du couloir à droite en sortant de l'ascenseur, portant la lettre B21 au plan, comprenant : hall, dégagement, W.C., salle de bains, douche-lavabo, une cuisine, une salle de séjour et trois chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 115

115

Lot n° DEUX CENT SOIXANTE QUATRE

Un appartement de quatre pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 116 m², dont la porte d'entrée se trouve en face en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B22 au plan, comprenant : hall, dégagement, W.C., salle de bains, rangement, douche-W.C.-lavabo, une cuisine, une salle de séjour et trois chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 127

127

ENSEMBLE

242/1937e

242/8071e

=====

=====

3°/ TABLEAU RECAPITULATIF AVEC TABLE DE CONCORDANCE

NOS LOTS	ETAGE	DESIGNATION	PARTIES COMMUNES		ANC. LOTS
			Spéc.	Géné.	
<u>BATIMENT I - BLOC B</u>					
201	s.-s.	Cave n° 6	5/1937	5/8071	
202	-	Cave n° 7	5	5	
203	-	Cave n° 8	5	5	
204	-	Cave n° 9	4	4	
205	-	Cave n° 10	5	5	
206	-	Cave n° 11	6	6	
207	-	Cave n° 12	3	3	
208	-	Cave n° 13	4	4	
209	-	Cave n° 14	4	4	
210	-	Cave n° 15	4	4	
211	-	Cave n° 16	4	4	
212	-	Cave n° 17	4	4	
213	-	Cave n° 18	4	4	
214	-	Cave n° 19	6	6	
215	-	Cave n° 20	7	7	
216	-	Cave n° 21	5	5	

NOS LOTS	ETAGE	DESIGNATION	PARTIES COMMUNES		ANC. LOTS
			Spéc.	Géné.	
		Report ...	75	75	
217	s.-s.	Cave n° 22	7	7	
218	-	Cave n° 23	4	4	
219	-	Cave n° 24	5	5	
220	-	Cave n° 25	5	5	
221	-	Cave n° 26	5	5	
222	s.-s.	Box-garage n° 1	13	13	
223	-	Box-garage n° 2	13	13	
224	-	Box-garage n° 3	13	13	
225	-	Box-garage n° 4	13	13	
226	-	Box-garage n° 5	13	13	
227	-	Box-garage n° 15	12	12	
228	-	Box-garage n° 16	12	12	
229	-	Box-garage n° 17	12	12	
230	-	Box-garage n° 18	12	12	
231	-	Box-garage n° 19	12	12	
232	-	Box-garage n° 20	12	12	
233	Rez	Cave n° 1	7	7	
234	-	Cave n° 2	7	7	
235	-	Cave n° 3	5	5	
236	-	Cave n° 4	5	5	
237	-	Cave n° 5	9	9	
238	-	Box-garage n° 6	14	14	
239	-	Box-garage n° 7	14	14	
240	-	Box-garage n° 8	14	14	
241	-	Box-garage n° 9	14	14	
242	-	Box-garage n° 10	14	14	
243	1er	Appartement B1 3 pièces+cuisine	70	70	
244	-	Appartement B2 4 pièces+cuisine	86	86	
245	-	Appartement B3 2 pièces+cuisine	50	50	
246	2e	Appartement B4 3 pièces+cuisine	72	72	
247	-	Appartement B5 4 pièces+cuisine	88	88	
248	-	Appartement B6 2 pièces+cuisine	54	54	
249	3e	Appartement B7 3 pièces+cuisine	73	73	
250	-	Appartement B8 3 pièces + cuisine	78	78	
251	-	Appartement B9 3 pièces + cuisine	74	74	
252	4e	Appartement B10 3 pièces + cuisine	74	74	
		à Reporter ...	1060	1060	

NOS LOT	ETAGE	DESIGNATION	PARTIES COMMUNES		ANC. LOT
			Spéc.	Géné.	
		Report ...	1060	1060	
253	4e	Appartement B11 3 pièces + cuisine	80	80	
254	-	Appartement B12 3 pièces + cuisine	75	75	
255	5e	Appartement B13 3 pièces + cuisine	76	76	
256	-	Appartement B14 4 pièces + cuisine	100	100	
257	-	Appartement B15 2 pièces + cuisine	58	58	
<u>263</u>	6e	Appartement B21 4 pièces + cuisine	115	<u>115</u>	} 258 259 <u>260</u>
<u>264</u>	-	Appartement B22 4 pièces + cuisine	127	<u>127</u>	
261	7e	Appartement B19 5 pièces + cuisine	124	124	
261	-	Appartement B20 4 pièces + cuisine	122	122	

Parties communes spéciales : 1937/1937

Parties communes générales : 1937/8071e

PLANS

Est demeuré ci-joint et annexé après mention, le plan du sixième étage.

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, par les soins de Maître Jean-Luc FAVRE, suppléant notaire à ANNEMASSE et aux frais de la

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, s'il y avait lieu, le comparant fait élection de domicile à ANNEMASSE, en l'étude de Maître FAVRE, ou de son successeur.

DONT ACTE, établi sur sept pages.

La lecture du présent acte a été donnée au comparant et la signature de celui-ci sur ledit acte, a été recueillie par :

demeurant à ANNEMASSE,
Clerc de l'étude de Maître Pierre FAVRE, habi-
lité à cet effet et assermenté conformément à la loi,
par acte déposé aux minutes dudit notaire, le 5 novem-
bre 1976, lequel a également signé,

Les an, jour et mois susdits,
En l'étude de Maître Pierre FAVRE,
Et, Maître Jean-Luc FAVRE, suppléant a signé
le même jour.

Le présent acte sera porté au répertoire de
l'étude de Maître Pierre FAVRE et restera aux minutes
de cette étude./.

Suivent les signatures.

Le soussigné Jean-Luc FAVRE, suppléant de Me Pierre
FAVRE, notaire à ANNEMASSE (Hte-Savoie) certifie la
présente copie exactement collationnée et conforme à la
minute et à l'expédition destinée à recevoir la men-
tion de publicité foncière.

Il certifie en outre que l'identité complète des
parties nommées dans le présent document, telle qu'elle
est indiquée en tête, à la suite de leur nom, lui a été
régulièrement justifiée, au vu de des Statuts reçu par M^e Pierre
FAVRE, notaire à Annemasse, au nom de, le 7 mai 1973.

ANNEMASSE, le 4 Décembre 1980.

